



Rosny le 7 mars 2013

Comité Cœur.Hôpital.Mantes

<http://www.coeur.hopital.mantes.fr>

Adrel : Cœur.hopital.mantes@orange.fr

Madame Marisol Touraine
Ministre de la Santé,

Objet : Hôpital de Mantes (Yvelines)
Votre réponse à la question orale AN
du 28 février 2013

Madame la Ministre,

Nous avons écouté avec une extrême attention votre réponse à la question orale posée par Madame Descamps Crosnier, Députée des Yvelines sur le devenir de l'hôpital François Quesnay de Mantes la Jolie, plus particulièrement la situation de l'unité de cardiologie interventionnelle et du service de cardiologie dans son ensemble.

Permettez-nous, Madame la Ministre de revenir sur quelques points de votre réponse :

- Vous indiquez qu'en 2010, 7 unités de cardiologie interventionnelle existaient dans les Yvelines dont deux situées dans sa partie Nord distantes de 15 kilomètres. La distance entre l'hôpital de Mantes et la clinique d'Evécquemont est de 27 kilomètres par les voies les plus rapides (source Mappy) et nous avons toujours attiré l'attention des décideurs sur les délais pour se rendre dans cet établissement compte tenu des infrastructures routières, soit en moyenne 45 minutes. Or, la rapidité des interventions est cruciale dans ces cas.

- Vous précisez que la clinique durant la période 2007-2009 pratiquait 506 actes en moyenne, le centre hospitalier de Mantes 98. C'est exact, durant la période 2007-2009, le centre hospitalier n'atteignait pas un nombre suffisant d'actes mais rappelons-le ce n'est qu'à compter du 10 janvier 2010 que cette unité, ayant recruté des spécialistes en nombre suffisant, a pu fonctionner 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Durant les six premiers mois 2010, 270 examens ont été réalisés au sein du service (+29% par rapport à la période antérieure) dont 160 coronarographies (14%) et 110 dilatations dont 35 en urgence (+304%). Ces résultats laissaient présager que, sur une année complète, le nombre d'actes réalisés avoisinerait le seuil exigé.

- Vous affirmez que l'hôpital de Mantes n'arrivait plus à recruter. Durant la période janvier 2010- juin 2010, trois coronarographistes assuraient les permanences et pratiquaient les actes spécialisés. En juin 2010, le directeur de l'hôpital a convoqué deux cardiologues spécialisés et les a invités à partir immédiatement au motif que l'unité de cardiologie interventionnelle serait fermée fin juin 2010. Selon la direction, leur avenir était compromis. Cette incitation ferme au départ précipité des deux coronarographistes a mis en difficulté l'ensemble du service cardiologie durant la période d'été.

Prenant prétexte à ces départs, le directeur n'a pas introduit de demande de dérogation comme le prévoyait l'arrêté.

Tous ces faits nous laissent penser, qu'avec la bénédiction des décideurs, le service spécialisé de cardiologie de l'hôpital de Mantes, quel que soit la qualité des soins et le nombre d'actes pratiqués devait disparaître au mépris de la santé de la population du Mantois fortement atteinte de maladies cardio-vasculaires.

- Vous indiquez que l'existence d'un service de cardiologie au centre hospitalier n'est pas remise en cause. Des cardiologues, qui ont quittés l'établissement (décès, fin de contrat) ont été partiellement remplacés. Depuis août 2012, faute de praticiens cardiologues, dix lits du service ont été fermés. Ils ont été affectés en février un mois à d'autres services. Ils sont à nouveau fermés depuis le 1^{er} mars par manque de praticiens.

Un praticien hospitalier est parti en retraite au 1er mars 2013, un second au 15 mai, un troisième au 15 juillet 2013. Un seul poste est ouvert depuis le 1er février 2013. Comment assurer des soins de qualité sans cardiologues ? A brève échéance, l'unité de soins intensifs de cardiologie ne pourra plus rester ouverte par manque de praticiens, les avis dans les autres secteurs ne pourront plus être donnés.

Comment attirer des jeunes praticiens hospitaliers dans un centre ne disposant pas de plateau technique de cardiologie (la coronarographie) ?

- Vous précisez également que les deux entités hôpital public et clinique privée doivent mettre en commun leur savoir-faire, leurs ressources humaines et financières dans le cadre d'un partenariat gagnant/gagnant. Les récents rapports de la Cour des Comptes et de l'IGAS mettent en garde des conséquences du partenariat public/privé.

Compte tenu des éléments que nous venons de formuler, nous vous demandons instamment, Madame la Ministre, de ré étudier le dossier dans le sens du développement de l'hôpital public, ouvrir une véritable concertation. Nous réitérons notre demande de participation aux différents travaux qui seront menés.

Nous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le comité,

Brigitte Aubry

Comité Cœur.Hôpital.Mantes

BP 23B

78710 Rosny sur Seine